

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 février 2021

Absents excusés : Maryline BORDY (pouvoir à Marc FAIVRE), Vicky ESTUR (pouvoir à Louise FAINDT), Adrien MOREL (pouvoir à Delphin BEPOIX), Alain PESEUX (pouvoir à Paul RUCHET), Jocelyne WOILLARD (pouvoir à Paul RUCHET), Jean-Luc BORNE, Claude MARGUIER, Damien TALLANDIER.

Absent non excusé : Christine PUGIN.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h45.

Secrétaire de séance : Laurence-Isabelle LOUYS

I – Approbation du compte-rendu du 14 janvier 2021 : à l'unanimité

II - Urbanisme

A- Départ dossiers vers CCPHD

1) Certificat d'urbanisme

CUINET Kévin	2 rue des Fleurs	Maison d'habitation
--------------	------------------	---------------------

2) Permis de construire

COURTOY Jean-François	19 rue du Tertre	Atelier et stationnements
SCI LA DITILORO	3 rue des Acots	Brasserie

3) Déclarations préalables

PESEUX Gilles	7 rue d'Oupans	Pergola
DA CRUZ Antoine	7 rue des Fleurs	Rénovation abri de jardin

B- Retour dossiers CCPHD : Permis de construire

SCI LA DITILORO	3 rue des Acots	Brasserie	Accordé
-----------------	-----------------	-----------	----------------

III – Dossier aménagement « Carrières de l'Est »

Depuis 1988, une carrière est exploitée derrière la Zone Artisanale de la Croix de Pierre.

Or les volumes extraits ayant étant divisés par 4, « les Carrières de l'Est » envisagent une prolongation d'exploitation en extraction en en remblaiement pour 20 ans. Selon 2 options :

- Remblaiement partiel sur 20 ans avec Matériaux Inertes (ISDI) et installation de panneaux photovoltaïques dans la zone non remblayée.
- Remblaiement total sur 20 ans avec Matériaux inertes (ISDI) et installation de panneaux photovoltaïques à l'issu du remblaiement.

La commission « Urbanisme » propose de privilégier la seconde option de remblaiement total du site. A l'unanimité, le Conseil municipal accepte.

IV – Convention avec les « Carrières de l'Est »

Une redevance de 14 000 € est facturée aux « Carrières de l'Est » par la commune pour la prise en charge des dégradations causées à la voirie communale.

Les volumes extraits ayant considérablement diminués, les « Carrières de l'Est » demandent une baisse de la contribution soit une part fixe de 4 000.00 € et une part variable de 0.07 € par m3 extrait. Une négociation sera menée avec l'entreprise.

V – Questions et informations diverses

➤ Castration et stérilisation des chats : les modalités de prise en charge sont toujours à l'étude afin d'assurer un maximum d'efficacité dans les meilleures conditions possibles pour les animaux. Elles seront précisées très prochainement.

➤ **Projet étude bâtiments communaux** : L'inventaire global des bâtiments communaux a été fait.

Un courrier a été adressé aux associations pour connaître leurs besoins à court, moyen et long terme. Pour d'autres utilisateurs potentiels, un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal, sur le site de la commune et dans l'Est Républicain.

3 bureaux d'étude ont été contactés afin d'apporter leur expertise. Celui qui sera retenu aura une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Coût subventionné à 80% dans la limite de 20 000 € de facturation d'AMO).

➤ **Ecole** : les effectifs ayant diminué, une classe sera fermée à la rentrée 2021/2022.

➤ **Périscolaire** : 65 à 75 enfants sont accueillis chaque midi. Pour respecter les nouvelles règles sanitaires, 2 services seront mis en place. « Familles Rurales » est toujours à la recherche d'un salarié en renfort pour une durée de 8 heures hebdomadaire.

➤ **Travaux** :

- **Rue de la Préhistoire** : Du fait des fortes précipitations, la route s'est effondrée. Avant tout travaux de réfection, un dossier réglementaire de déclaration au titre de la loi sur l'eau doit être établi comprenant les justifications du dimensionnement hydraulique de l'ouvrage à recréer et la méthodologie des travaux pour limiter les impacts sur le milieu (zone humide, Natura 2000). Afin de répondre à ces points, une étude hydraulique doit être réalisée et une étude de sol pour les conditions d'exécution de l'ouvrage. Cet ouvrage devra être réalisé de façon à redonner une dynamique naturelle au cours d'eau sans accélérer son écoulement, donc sans tuyau béton et la réalisation d'une stabilisation des talus par des techniques végétales.

- **Gestion des eaux pluviales rue des Acots** : les travaux devraient commencer à partir de septembre. La maîtrise d'œuvre sera mutualisée avec le Syndicat des Eaux de la Haute-Loire (eau potable) et la commune. Après visite sur le terrain, le cabinet d'études « André » est chargé de faire une proposition sur les travaux à réaliser et leurs coûts.

➤ **Energies renouvelables** : Dans le cadre de la transition énergétique, une réflexion pourrait être menée pour l'installation de panneaux photovoltaïques ainsi que des éoliennes. Ce dispositif éolien serait mené en coordination avec la Communauté de Communes si le Conseil municipal se prononce favorablement à la poursuite de la réflexion.

L'exposé entendu, le Conseil municipal accepte.

➤ **Accueil de l'habitat des gens du voyage** :

De nombreuses aires permanentes voient leurs occupants se sédentariser sur place, faute d'offre alternative. Ces pratiques bloquent les places pour des voyageurs itinérants.

Créer des terrains familiaux répond aux besoins d'ancrage territorial de certains ménages et permet de redonner aux aires permanentes leur rôle d'accueil de ménages itinérants.

Les gens du voyage jouissent ainsi d'un lieu pérenne, aménagé et privatif, sans pour autant renoncer au voyage, une partie de l'année.

Ils séjournent dans leurs résidences mobiles, installées de manière durable sur ces terrains, et disposent d'un habitat comprenant une pièce de séjour et des équipements sanitaires. Les nuitées se déroulent obligatoirement dans les résidences mobiles (caravanes).

La gestion des terrains familiaux locatifs relève du droit immobilier et est une compétence de la Communauté de Communes.

Au vu de l'analyse des besoins, un terrain familial locatif sera aménagé sur la commune de Valdahon, et un sur la commune d'Étalans.

➤ **Bois façonné à Plaine Chaux** : Le Gaec POURCELOT a été autorisé à façonner du bois se situant sur une parcelle communale et louée par le Gaec. Cette opération s'avérait nécessaire pour édifier une clôture. Le bois sera stéré et facturé au prix de 7€/m³.

➤ **Prochaine réunion de Conseil municipal** : jeudi 11 mars à 20h00.

Le Maire
Paul RUCHET

La secrétaire de séance
Laurence-Isabelle LOUYS